



Conseil municipal
Du 7 décembre 2015

Début de séance : 18h30

Présents : Dominique Thomassin, Joëlle Chassande, Jean- Michel Levet, Alain Stradiotto, Stéphane Vaussenat, Joël Gentil.

Absents :

Claude Roussilhe pouvoir à Joël Gentil,
Noëlle Corbalan pouvoir à Dominique Thomassin,
Annie Roche pouvoir à Stéphane Vaussenat,
Christian Reymond pouvoir à Jean-Michel Levet

Secrétaire : A. Stradiotto

Délibération pour le maintien du Sivom des 7 Laux dans sa situation actuelle :

Monsieur le Maire explique que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie le 21 septembre dernier à la préfecture et a présenté l'éventuelle suppression de 55 syndicats intercommunaux du Département de l'Isère dont celui du SIVOM de la Station des 7 Laux.

Le SIVOM est propriétaire des remontées mécaniques et gère le domaine skiable à travers une SEM par délégation de service public, il gère les services généraux sur le territoire des stations de Prapoutel, de Pipay et du Pleynet.

Cette gestion de proximité par les communes a permis ces dernières années de conforter cette activité économique non dé localisable.

La situation du SIVOM est particulière avec ses 3 sites et ses 2 versants.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir la situation actuelle du SIVOM de la station des 7 Laux tout en suivant l'évolution des réflexions en cours sur les transferts de compétences.

Le Conseil Municipal soutient le maintien de la situation du SIVOM de la station des Sept Laux et s'oppose donc à sa dissolution.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décisions modificatives :

Il convient de prendre en fin d'année des décisions modificatives pour régulariser les derniers mandats.

CREDITS A OUVRIR

Chapitr e	Articl e	Nature	Montant
012	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	10 430,00
014	73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	100,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitr e	Articl e	Nature	Montant
011	6226	Honoraires	-3 000,00
022	022	Dépenses imprévues	-7 530,00

COMPTES DEPENSES

Chapitr e	Articl e	Nature	Montant
012	6411	PERSONNEL TITULAIRE	10 600,00

COMPTES RECETTES

Chapitr e	Articl e	Nature	Montant
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 600,00

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de séance : 18h45